

Fin du travail ou abolition du salariat ?

Michel Husson, *Critique communiste* n°144, hiver 1995-1996

La crise du travail ébranle toutes les certitudes et conduit à une remise en cause fondamentale des références datant de l'« Age d'or » du capitalisme, et associées notamment à l'Etat-providence et au plein emploi. Du point de vue des néolibéraux, les choses sont parfaitement claires : le plein emploi est dorénavant hors d'atteinte, et l'Etat-providence trop coûteux. La concurrence mondialisée exige de renoncer à ces vieilles lunes. Malgré les efforts pour présenter ces recettes comme ouvrant la voie à une nouvelle modernité, il est de plus en plus clair qu'il s'agit en réalité d'un impressionnant retour en arrière.

Parallèlement, on voit aussi se développer des analyses extrêmement diversifiées sur « la fin du travail », et les conclusions qu'il faut en tirer quant à l'organisation sociale. Il y a là un débat très riche, touffu, et il faut évidemment se garder des raccourcis, encore plus des amalgames. Mais il faut aussi s'y retrouver, et nous voudrions ici proposer quelques points de repère.

L'hymne aux mutations

Dans le concert idéologique qui accompagne la crise, le thème des mutations technologiques occupe une place de premier plan. Il est interprété avec un brio particulier par Jacques Robin¹ qui nous annonce l'existence d'une « *mutation technologique informationnelle méconnue* ». Le ton solennel propre aux grands initiés est souvent adopté par ces textes qui fonctionnent sur le mode de la révélation : quelque chose de fondamental est en train de se passer et nous ne nous en rendons pas compte. Mais on retombe souvent sur les clichés à la mode dont le grand postulat de base s'exprime par exemple ainsi : « *la mutation informationnelle va poursuivre sa progression en empruntant des chemins encore inédits. Mais on peut prévoir à coup sûr qu'inlassablement elle produira toujours plus d'objets, de biens et de services avec de moins en moins de travail humain* »². Ce postulat s'accompagne d'un corollaire établissant que, compte tenu de la profondeur des transformations à l'oeuvre, il serait absurde de compter sur la croissance pour relancer l'emploi. La seule issue passe alors par « *un nouveau projet de civilisation* » reposant sur deux piliers, une réduction générale de la durée du travail, et un enrichissement du temps libéré.

Reprenons ces différentes étapes du raisonnement. Le point de départ est une conception technologiste du mouvement économique, où la raréfaction de l'emploi, et donc la montée du chômage, seraient le produit direct des transformations des méthodes de production. Or, cette thèse est fautive, et il est relativement aisé de le montrer. Il suffit de considérer le tableau 1 ci-contre qui dresse un bilan du contenu en emploi de la croissance. On y distingue deux sous-périodes : l'« Age d'or » des années d'expansion (1960-1973) et la phase néolibérale (1982-1994). On vérifie facilement qu'elles s'opposent du point de vue de la croissance : elle est de 5,4 % par an « avant » la crise, et de 1,9 % par an « après ».

On vérifie en passant que la montée du chômage ne saurait être imputée à la progression de la population active, puisque celle-ci est plus forte « avant ». Mais le résultat le plus frappant est que la productivité connaît un ralentissement parallèle à celui de la croissance du PIB, puisque son rythme de progression tombe de 5,3 % « avant » à 2,1 % « après ». Si la montée du chômage était le produit direct de mutations technologiques et de changements radicaux dans l'organisation du travail, on aurait dû au contraire observer une accélération de la productivité du travail dans les années récentes.

¹ Jacques Robin, Quand le travail quitte la société postindustrielle, GRIT, septembre 1995.

² idem.

Tableau 1 De la production à l'emploi

		« AVANT » 1960-1973	« APRES » 1982-1994
(1)	PIB	5,4	1,9
(2)	Productivité du travail	5,3	2,1
(3)=(1)-(2)	Volume de travail	0,1	- 0,2
(4)	Durée du travail	- 0,5	- 0,3
(5)=(3)-(4)	Emploi	0,6	0,1
(6)	Population active	0,8	0,5

Taux de croissance annuels moyens en % - Source : INSEE

Il existe sans doute des problèmes de mesure, mais la différence est tellement nette qu'elle ne peut s'y réduire. Fondamentalement, la baisse du rythme de créations d'emploi doit être imputé à deux inflexions : d'une part, un recul du volume de travail qui résulte lui-même d'un ralentissement de la croissance un peu plus marqué que celui de la productivité et, d'autre part, une moindre réduction de la durée du travail. On peut vérifier que de faibles différences en pourcentage, cumulées sur plusieurs années, suffisent à engendrer des performances très divergentes en matière de chômage. En raisonnant de manière comptable pour fixer les ordres de grandeur, on peut ainsi montrer que si le processus de réduction de la durée du travail avait continué à un rythme équivalent à celui de la période 1960-1980, le taux de chômage aurait pu être stabilisé à son niveau de 1982. Certes l'année 1982 a enregistré une réduction sensible de la durée du travail (de l'ordre de 5 %) avec le passage à une durée légale de 39 heures et à la cinquième semaine de congés payés. Mais ce mouvement était déjà lui-même un rattrapage nécessaire destiné à absorber rétroactivement les effets d'un très net recul du volume de travail qui était passé en quelques années (de 1975 à 1980) de 37 à 34 milliards d'heures.

La proposition selon laquelle on ne peut compter sur la seule croissance pour créer des emplois en nombre suffisant doit être examinée à la lumière de ce constat. Elle renvoie principalement à l'existence d'un « stock » de chômeurs accumulé depuis quinze ans : pour résorber cette masse considérable de sous-emploi, il faudrait des taux de croissance qui sont hors d'atteinte ou impliqueraient une croissance pour la croissance absurde. Les ordres de grandeur sont relativement simples à établir : il faudrait « *dégager aux environs de 300 000 à 350 000 emplois supplémentaires par an pendant vingt ans pour espérer éradiquer le chômage, ou pendant dix ans, quand même, si l'on considère qu'un taux normal, incompressible, serait de l'ordre de 6 %* »³. Dire que la réduction de la durée du travail est l'axe principal de la lutte contre le chômage, ce n'est pas donc pas se satisfaire des faibles taux de croissance actuels, qui pourraient effectivement être plus élevés, mais c'est prendre la mesure des difficultés accumulées, et comprendre la nécessité de mesures qui n'étaient pas inconsidérément la résorption du chômage dans le temps.

Mais cela n'implique pas non plus que l'évolution de l'emploi soit absolument déconnectée de la croissance. Cette thèse est symétriquement fautive, et est sur le fond réactionnaire. Elle est utilisée, par exemple dans les analyses du patronat de la métallurgie, pour affirmer qu'une réduction de la durée du travail ne serait pas susceptible de créer des emplois, en raison des réserves de productivité disponibles. Là encore, il est facile de montrer que les faits ont battu en brèche cette approche. En effet, s'il existait de telles réserves de productivité, il n'y aurait pas de créations d'emploi lors des reprises : il suffirait de faire travailler plus la main-d'oeuvre et de résorber de manière indolore ces « sureffectifs ». Or, que ce soit entre 1988 et 1990, ou sur l'année 1994, la reprise s'accompagne de créations d'emplois. Que celles-ci ne soient pas suffisantes pour faire reculer significativement le chômage (à cause d'un sous-emploi qui se révèle à cette occasion), que les emplois créés soient en majorité précaires, tout cela ne change rien au fait qu'il existe un lien relativement étroit entre emploi et croissance.

³ Alain Lebaube, *Social par ici la sortie*, Le Monde-Éditions 1993.

La réduction du temps de travail : une règle de trois simpliste ?

Surgit alors une nouvelle objection qui consiste à récuser cette arithmétique de la réduction de la durée du travail, jugée décidément trop simpliste. Ce point de vue est par exemple développé par Alain Supiot : « *cette approche prend le travail comme une donnée simple et quantifiable dont le partage pourrait contribuer à résoudre le chômage, alors qu'il semblerait plus judicieux de commencer par s'interroger sur la signification et les transformations du travail dans notre société* »⁴. Une telle critique n'est en réalité pas recevable. Non pas qu'il soit inutile de s'interroger sur les transformations du travail, mais parce qu'une telle méthode revient au bout du compte à introduire par la bande une notion d'« inemployabilité » et à dédouaner les entreprises à l'égard de l'objectif de plein emploi.

Qu'est-ce qui empêche en effet de dire que 10 % de réduction du temps de travail, c'est 10 % d'emplois en plus et 10 points de chômage en moins ? Si on laisse de côté la compensation salariale, les objections portent sur la productivité induite et sur la malléabilité du facteur travail. Le premier argument, que l'on a déjà rencontré, consiste à dire que la baisse du temps de travail est récupérée sous forme d'intensification : ainsi le passage aux 39 heures de 1982 n'aurait pratiquement pas créé d'emplois. Ce point fait encore l'objet de débat et les estimations les plus récentes montrent que l'effet n'a pas été aussi négligeable qu'on veut le dire. Mais il reste vrai qu'une réduction du temps de travail est porteuse de gains de productivité potentiels, et c'est d'ailleurs un argument supplémentaire pour une réduction massive, qui permette de neutraliser en partie cette possibilité. Mais la réponse de fond est qu'il s'agit d'un enjeu essentiel, d'une lutte absolument centrale entre capital et travail dont l'issue est ouverte, et que cette modalité est sans doute au moins aussi importante que la compensation salariale quant au contenu en emplois d'une mesure de réduction du temps de travail et quant à sa capacité de mobilisation.

Il existe un autre argument, du second ordre, qui renvoie au fait que la création de 100 emplois ne fait pas baisser de 100 le nombre de chômeurs. Cette création incite à se porter sur le marché du travail des personnes qui s'en étaient retirées. La population active va augmenter par exemple de 300, et le chômage ne baissera que de 700. Cet « effet de flexion », connu depuis longtemps des économètres, est un révélateur du sous-emploi souterrain qui s'ajoute au chômage officiellement recensé. Il module la relation entre emploi et chômage, mais ces deux grandeurs ne sont pas pour autant découplées.

Reste le principal argument avancé par Supiot et par beaucoup d'autres, qui est d'une nature différente : si la règle de trois ne peut pas fonctionner, c'est que le travail n'est pas homogène. Autrement dit, ceux qui demandent un emploi ne posséderaient pas les mêmes caractéristiques que ceux qui en occupent un. La porte est alors ouverte à la thématique de l'« inemployabilité » selon laquelle il existe une hétérogénéité fondamentale et irréductible à l'intérieur de la population active. En cas de réduction de la durée du travail, on s'apercevrait que les embauches compensatoires seraient tout simplement impossibles en raison de l'insuffisante qualification des chômeurs, et on postule implicitement que ce désajustement (*mismatch*) ne saurait pas non plus être résorbé par une politique de formation. Dans ce cas, effectivement, la réduction du temps de travail n'est pas une réponse au chômage, et constitue en plus une mesure dangereuse puisqu'elle ne pourrait se résoudre qu'en une intensification du travail.

Heureusement, cette présentation ne correspond pas à la réalité. De nombreux arguments permettent de le montrer. L'une des caractéristiques du chômage contemporain est précisément qu'il frappe des travailleurs disposant d'une bonne qualification, que ce soit parmi les jeunes mais aussi chez les plus de cinquante ans. Les femmes à qui on impose le temps partiel ne sont pas compétentes la moitié du temps, et l'autre pas. Même chose pour les

⁴ Alain Supiot, « Le travail, liberté partagée », *Droit social* n°9/10, sept.-oct. 1993.

intérimaires, les contrats à durée déterminée, etc. Si cette thèse était vraie, on ne comprendrait pas comment le plein emploi a jamais été possible, à une époque où le niveau moyen de formation était moins élevé. Et surtout, il est impossible de considérer la situation comme figée, comme si aucune politique de formation n'était susceptible de réduire les éventuels manques de qualification.

Admettons même qu'il reste un noyau dur de réelle inemployabilité, qui est d'ailleurs en grande partie le résultat d'une longue période de chômage de masse qui produit des trajectoires de marginalisation, et débouche sur des situations difficilement réversibles. Le bilan du RMI montre ainsi que la démarche d'insertion se heurte, non seulement au durcissement du marché du travail, mais aussi à des états d'authentique exclusion. Il y a donc là un chantier ouvert à l'innovation sociale pour retrouver des moyens de réinsertion, mais l'expérience montre qu'il ne s'agit pas d'une tâche impossible, à condition de créer des statuts stabilisés, au lieu d'utiliser l'argument d'inemployabilité comme un levier visant en fait à déstabiliser l'ensemble du salariat. Car il s'agit d'un phénomène réel mais qui ne concerne qu'une fraction du sous-emploi. La majorité des travailleurs privés d'emploi sont parfaitement employables, moyennant un effort transitoire de formation et de mise à niveau.

Finalement, la conception purement quantitative du travail qui caractériserait l'approche macro-économique n'est pas aussi fruste et abstraite qu'elle en a l'air. Elle n'implique pas obligatoirement que toutes les heures de travail sont parfaitement interchangeables ; au contraire, elle tient pour acquis la plasticité à moyen terme de la force de travail qui permet de soutenir que le chômage n'est pas lié à une absence d'ajustement de l'offre à la demande. Car c'est bien à cela que revient toute cette construction : la cause ultime du chômage serait une qualification de la main-d'oeuvre inadaptée aux besoins des entreprises. Une telle interprétation n'est tout simplement plus soutenable aujourd'hui, après une génération de chômage de masse. Et, paradoxalement, c'est dans cette critique « sociologique » d'une approche trop « économiste » du travail que l'on trouve la conception la plus rigide, qui consiste à prendre l'exact contre-pied d'une hypothèse de parfaite plasticité, et à postuler une séparation absolument rigide entre ceux qui ont un emploi et les autres. Le quantitativisme de la macro-économie n'est qu'apparemment « dépassé », au profit d'un individualisme méthodologique impressionniste et de surcroît profondément réactionnaire.

Il est parfaitement légitime de raisonner sur le « partage du travail » si l'on examine conjointement les modalités pratiques de sa mise en oeuvre, notamment sous l'angle de la formation. Et nous soutenons avec fermeté l'idée que cela a un sens de construire un indicateur tel que la « durée uniforme de travail assurant le plein emploi », qui s'obtient en divisant le volume de travail par la population active⁵. En 1990, une répartition strictement égalitaire du volume de travail entre l'ensemble de la population active (impliquant donc la suppression du chômage et du temps partiel) conduirait à une durée du travail équivalant à 34 heures hebdomadaires au lieu des 39 heures actuelles. Si l'on prolonge ce calcul à l'horizon 2000, en supposant par exemple que le volume de travail reste constant et que la population active augmente de 0,5 %, on arrive, avec ces hypothèses (relativement optimistes du point de vue de l'emploi), à une nouvelle baisse de 5 % de la durée de référence. Bref, la durée du travail assurant le plein emploi serait de l'ordre de 32 heures par semaine en l'an 2000.

⁵ Michel Husson, « [Le volume de travail et son partage. Etude comparative de sept grands pays](#) », *Revue de l'IRES* n°11, Hiver 1993 ; repris dans *Problèmes économiques* n°2365, 3 mars 1994.

La fin du plein emploi ?

Mais on rebondit alors sur une nouvelle critique, qui reprend en partie la précédente, pour se développer autrement. C'est l'idée que le plein emploi est un objectif obsolète, une illusion, pour reprendre le titre d'un texte⁶ du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), très représentatif de ce discours qu'il convient de décortiquer avec une certaine minutie. Son point de départ semble faire écho à la thèse marxiste sur l'exceptionnalité de l' « Age d'or »⁷ : « *Notre culture la plus immédiate s'enracine dans la période de l'après-guerre, celle des Trente Glorieuses où le plein emploi permettait de donner une place à chacun dans la société, de dépasser la contradiction entre l'économique et le social et de réguler les rapports entre la société et l'entreprise. Cette situation nous a fait prendre pour « Règle » ce qui n'a jamais été qu'une exception historique* ». On ne résiste pas ici à la tentation de rapprocher cette prise de position de ce qu'écrivait, il y a un quart de siècle, le grand théoricien de la croissance, sir Roy Harrod : « *Le plein emploi plus ou moins intégral devrait être considéré maintenant comme un aspect institutionnel de l'économie britannique (...) [il] semble avoir une qualité d'autoreproduction (...). Avec le développement futur de la conscience sociale, il pourrait bien se vérifier que par un changement de certains arrangements institutionnels, le plein emploi absolu soit assuré de manière permanente* »⁸. A l'époque l'économiste marxiste qui se serait risqué à dire que les contradictions capitalistes continuaient à fonctionner se serait fait rire au nez. Aujourd'hui, et avec la même assurance, on le regarde de haut pour cet attachement quasi-conservateur à un plein emploi passé de saison.

Mais comment expliquer ce grand basculement ? Là réside la question-clé : pourquoi ce qui était possible il y a vingt-cinq ans, devient impossible dans une économie qui a pourtant continué à croître dans l'intervalle ? Qu'est-ce qui conduit à placer le plein emploi hors d'atteinte de la politique économique ? Les explications sont extrêmement courtes. Le texte du CJD se contente de constater ce changement : « *Force est de constater que ce modèle n'est plus opérant aujourd'hui. Le progrès social parvient de plus en plus difficilement à rattraper le progrès économique et technique* ». Force est de constater qu'il n'y a là aucun principe explicatif ! Qu'il y ait une scission de plus en plus marquée entre progrès social et progrès économique, c'est une évidence, mais quelles en sont les racines ? Si on ne répond pas à cette question, il manque un maillon décisif dans l'argumentation qui devient une pétition de principes. Le même texte parle un peu plus loin d'une « *contradiction perpétuelle entre le libéralisme et l'interventionnisme de l'Etat. Système qui a peut-être donné d'excellents résultats dans le passé, mais qui fait aujourd'hui de l'emploi sa principale victime* ». Il y a là un début d'interprétation que l'on pourrait s'amuser à transcrire en termes marxistes, pour montrer que le chômage est effectivement le produit d'un système fondé sur l'appropriation privée des moyens de production, qui entre forcément en contradiction avec les « arrangements » visant à mettre en place un semblant de régulation sociale. Mais cela n'implique pas pour autant que le plein emploi soit devenu en tant que tel une vieille lune. C'est certainement quelque chose que le capitalisme contemporain ne réussit plus à garantir, cela n'en fait pas forcément une antiquité.

Emploi et activité : la dissociation du travail

L'étape suivante du raisonnement consiste à déplacer le problème et à y substituer une nouvelle affirmation : si le plein emploi est hors d'atteinte, c'est parce que la logique du travail salarié est aujourd'hui dépassée. Il y a là un point absolument essentiel que l'on retrouve sous de multiples formes. Rappelons par exemple ce que dit Supiot, immédiatement après avoir récusé une conception « quantitative » du travail : « *il semblerait plus judicieux de commencer*

⁶ Centre des Jeunes Dirigeants, « [L'illusion du plein emploi](#) », *Futuribles* n°183, janvier 1994.

⁷ Michel Husson, « [Capital, fin de siècle](#) », *Critique communiste* n°143, automne 1995.

⁸ Sir Roy Harrod, [Money](#), McMillan 1969, cité par Ernest Mandel, *La crise*, Flammarion, 1985.

par s'interroger sur la signification et les transformations du travail dans notre société ». Le CJD adopte une formulation similaire et « invite l'entreprise, et la société dans son ensemble, à s'interroger d'abord sur le sens du travail dans la vie des hommes, à repenser le rapport de l'homme au travail et la vision que chacun se donne de sa place dans la société ». Devant ces appels réitérés à s'interroger, on ne peut semble-t-il se dérober plus longtemps.

On se trouve alors devant une distinction fondamentale entre emploi et activité, qui définit deux logiques, que le texte du CJD résume ainsi : « La première, que nous appellerons « logique de l'emploi salarié », confond le travail et l'emploi. Elle prône une régulation du système par une série de mesures qu'il nous faudrait accepter afin que le plus grand nombre de personnes puisse avoir accès à l'emploi salarié. La seconde, « logique de l'activité », est plus novatrice. Elle opère une distinction entre le travail et l'emploi. A l'heure où les modèles existants s'effondrent les uns après les autres, elle imagine un mode de régulation basé sur la remise en cause des fondements mêmes de notre société ». Cette logique revient au fond à dédouaner l'entreprise de sa fonction d'offrir des emplois en nombre suffisant : « notre intuition, de longue date, est qu'il n'est aucune mesure, aucun plan anti-chômage qui puisse permettre aux entreprises d'assurer le retour au plein emploi dans notre société ». Il faut donc apprendre à gérer cette césure entre emploi et activité, et à remettre en cause une définition homogène de la notion même de travail.

Parmi les distinctions possibles entre diverses acceptions du travail, l'une des plus significatives est celle que Gorz opère entre « travail hétéronome » et « travail autonome ». La sphère de l'hétéronomie regroupe « l'ensemble des activités spécialisées que les individus ont à accomplir comme des fonctions coordonnées de l'extérieur par une organisation préétablie »⁹(9) alors que celle de l'autonomie est celle de la liberté. La double nature du travail salarié comme travail aliéné, mais aussi comme activité assurant une intégration sociale et une reconnaissance même dominée, est considérée comme irréductible et se déplace en une partition physique entre travail et hors travail. Ce schéma analytique est étroitement imbriqué avec un postulat plus normatif que Gorz a ramassé en une formule lapidaire : « Contrairement à ce que pensait Marx, il est impossible que l'individu coïncide totalement avec son être social »¹⁰. Autrement dit, l'émancipation du travail, dans le travail, est une utopie. Comme le résume Méda : « le travail ne pourra plus être un lieu d'autonomie, parce que cette rationalité est construite autour de la mise en valeur du capital et non de l'homme et qu'elle pousse à toujours plus diviser, bureaucratiser et priver de sens le travail »¹¹. Le travail hétéronome est donc forcément aliéné (privé de sens), et tout ce que l'on peut faire, c'est de le réduire au maximum, pour développer, à côté du salariat, dans la sphère du travail autonome - c'est à dire « hors travail » - les conditions de la libération humaine.

Travail et lien social

Poussée jusqu'au bout cette conception, qui est une sorte de dualisme, conduit à des postions absurdes dont les analyses de Sue¹² sont une parfaite illustration. Sa méthode est simple et part du constat suivant : « pour l'individu « moyen » dont le temps de travail ne représentait déjà plus que 18 % du temps éveillé en 1980, on approche les 14 % en 1990 (...) Le temps de travail pour une journée moyenne en 1986, réparti sur la population âgée de 15 ans et plus, est de 2h 31'. Voilà ce qu'objectivement, du point de vue de sa durée, représente le temps social dans la France d'aujourd'hui. Il est des chiffres qui sont par eux-mêmes une véritable révolution ». On retrouve le ton du grand initié, pour annoncer une « révolution » à des salariés qui ne se rendaient pas compte qu'ils ne travaillaient que 11 % de leur temps.

⁹ André Gorz, Métamorphoses du travail. Quête du sens, Galilée, 1989.

¹⁰ André Gorz, Adieux au prolétariat, Le Seuil, coll. Points Politique, 1981.

¹¹ Dominique Méda, « Le travail à travers le temps, à travers les textes », annexe au rapport Boissonnat, Le travail dans vingt ans, Ed. Odile Jacob, 1995.

¹² Roger Sue, Temps et ordre social, PUF, 1994.

« Incontestablement, au plan qualitatif, le temps libre est devenu rapidement le temps dominant dans la structure des temps sociaux. Si rapidement que l'on n'a toujours pas pris la mesure du phénomène, véritable révolution, révolution dans les temps sociaux. Pour la première fois dans l'histoire, les individus et non plus une petite minorité, dans les sociétés postindustrielles tout au moins, ne sont plus soumis au contrôle direct et le plus souvent oppressif d'une institution déterminée. »

On croit rêver et c'est aussi l'impression de Zarifian, qui relève avec soin la quadruple négation que recouvre cette idéologie du temps libre : *« Négation de l'hétérogénéité des populations (...) Ce raisonnement sur un individu moyen est la plus belle négation de l'existence même de rapports sociaux, négation de l'approche sociologique elle-même, menée de l'intérieur même de la sociologie ; (...) négation de l'importance sociale et personnelle des rythmes de la biographie : calculer une journée moyenne, en fusionnant les différents âges de la vie est une absurdité (...) en ce qu'elle nie radicalement l'existence concrète objective et le vécu subjectif du temps ; (...) négation du travail domestique ; (...) négation du caractère structurant du temps professionnel comme du temps domestique »*¹³.

Ces bévues doivent être rapprochées de la leçon que Sue prétend donner aux partisans de la réduction du temps de travail : *« Tout d'abord, et contrairement à un slogan facile pour manifestations, on ne partage pas aussi facilement le travail que le pain. Certains emplois exigent une technicité et une expérience qui ne se trouvent pas si aisément sur le marché actuel du travail »*¹⁴. Cette objection ne semble pas s'appliquer à l'emploi de sociologue et elle permet de pointer la vraie bévue arithmétique sur le travail. Celle-ci ne consiste pas tant à penser que toutes les heures de travail sont interchangeable, ce qui est une approximation légitime à court terme et une hypothèse correcte à moyen terme, pour les raisons évoquées plus haut. L'erreur magistrale est celle qui consiste à penser que toute heure de travail salarié en moins est gagnée au temps libéré, bref que toute forme de réduction du temps de travail est un processus en soi libérateur.

Sue a au moins l'intérêt, en poussant le raisonnement à l'absurde, de souligner ce problème social qui est la non-additivité ou plutôt la non-soustractivité des temps sociaux : la baisse du volume du travail salarié ne signifie pas que les rapports sociaux capitalistes s'effacent mécaniquement devant d'autres formes de lien social, libérées du joug salarial. C'est un point absolument fondamental dont l'oubli rend possible des convergences « contre nature ». Autour de ce postulat peuvent en effet se retrouver certains courants de l'ultra-gauche qui entendent construire le communisme par simple dépérissement du salariat, en marge d'un capitalisme dont la sphère d'expansion se rétrécit : l'idée de créer des emplois par réduction du temps de travail serait au fond réactionnaire dans la mesure où elle ne conduirait qu'à prolonger la durée de vie d'un système économique moribond. Il existe une version tiers-mondiste et anti-productiviste de cette position qui mythifie le secteur informel des pays du Sud comme la préfiguration d'un autre type d'organisation sociale. Pour tous ces courants, le point de rencontre est au fond le suivant : tout recul du salariat est un progrès vers la libération du travail. C'est pourquoi le CJD recopie presque à la lettre certaines formules de Gorz. Il suffit de remplacer travail hétéronome par emploi, et travail autonome par activité, ce qui n'est pas vraiment forcer le sens de cette distinction, pour déboucher sur une apologie de l'activité. Il faut, nous dit-on, *« se libérer de la stricte notion d'emploi pour retrouver le vrai sens du travail, conçu comme source d'accomplissement et de lien social et de subsistance pour l'homme »*. On pourrait multiplier les références montrant que ce discours est devenu un lieu commun, et qu'il est en passe de devenir une nouvelle exigence, comme l'explique un patron : *« Comme la carrière ne pourra plus être le seul critère de valorisation sociale, il faudra que les salariés trouvent d'autres centres d'intérêt qu'en consacrant moins de temps au travail productif proprement dit (...) La valeur travail ne serait plus la seule digne d'intérêt de notre*

¹³ Philippe Zarifian, *Le travail et l'événement*, L'Harmattan, 1995.

¹⁴ Roger Sue, « Les mirages du partage du travail », *Le Monde*, 26 mai 1993.

société »¹⁵. On retrouve donc sous de multiples formes la même thématique de la disparition du travail, que Minc avait esquissé il y a déjà quelques années. Voilà ce qu'il écrivait en 1982 : « *A tout seigneur, tout honneur : c'est le travail, pierre angulaire du système économique, qui, nous l'avons vu, bascule. Concomitance, hasard heureux ou relation de cause à effet : au moment même où le travail productif classique se raréfie, il ne constitue plus une valeur exclusive. Le travail s'étiole, au moment où la valeur-travail vacille* »¹⁶. Belle coïncidence en effet !

Libération du travail hors du travail ?

Cette dénonciation fait-elle de nous les défenseurs de vieilles valeurs ? Avant d'aborder cette question, il faut encore récuser un corollaire parfaitement odieux de ce type de discours. Il implique en effet que c'est en dehors du salariat que s'esquissent les relations sociales de demain. Certes, il faut reconnaître qu'à travers la crise, « *des transformations sociétales profondes s'opèrent* »¹⁷ mais leurs effets positifs restent encore invisibles ; et Castel d'ajouter ceci, qui est une remarque fondamentale : « *Sont parfaitement visibles, par contre, des pièges dans lesquels tombent les esprits pressés de dépasser l'aliénation du travail et les sujétions du salariat. Un tel dépassement représenterait une révolution culturelle de grande ampleur. Il est dès lors paradoxal qu'une responsabilité aussi écrasante soit déléguée aux groupes les plus fragiles et les plus démunis, tels les allocataires du RMI.* »

Et l'on en revient à Gorz qui, dans ses adieux au prolétariat, désignait la « *non-classe des non-travailleurs* » comme « *le sujet social potentiel de l'abolition du travail* »¹⁸. Il y défendait un projet de société dualiste, où la sphère de l'hétéronomie serait « *subordonnée aux buts de la sphère de l'autonomie* ». Toute la question est de savoir comment s'articulent ces deux sphères. Gorz récuse à la fois l'idée d'une parfaite autosuffisance de la sphère autonome, mais aussi le postulat selon lequel « *il doit être possible d'englober et de dissoudre la sphère de l'hétéronomie dans celle de l'autonomie* ». La dialectique qui s'instaure entre les deux sphères repose sur l'alternance, autrement dit sur la possibilité de passer de l'une à l'autre. Cette possibilité « *rend évidemment les individus extrêmement exigeants et critiques quant à la nature et aux finalités du travail socialement nécessaire, mais en même temps les dispense d'avoir à chercher dans ce travail le plus souvent hétéronome leur identité sociale ou leur accomplissement personnel* ». Cette position est difficile à comprendre : pourquoi exclure que des individus « *exigeants et critiques* » qui disposent de la liberté d'aller et venir trouvent dans le travail hétéronome une identité sociale et un accomplissement personnel ? C'est que Gorz est persuadé qu'il n'est pas possible « *d'autogérer le processus social de production dans son ensemble ni même les grandes unités techniques qui le composent* ».

Il y a dans l'approche de Gorz un refus légitime de la planification bureaucratique et de l'imagerie stalinienne de « l'homme nouveau » mais sa vision repose également sur une théorie très objectiviste de l'organisation. Ce sont « les grands systèmes » qui, par nature, échappent à la maîtrise sociale, à l'autogestion. Gorz ne voit pas « *comment un conducteur de train de laminoir ou un ouvrier de raffinerie pourraient ne pas être salariés ; comment leur produit pourrait être en rapport immédiat avec leur besoin ; comment ils pourraient considérer leur installation comme leur instrument de travail ; comment, au lieu de se sentir appartenir à la raffinerie, au complexe sidérurgique, ils pourraient considérer ces installations comme leur propriété* »¹⁹. Mais si l'on admet ce scepticisme, comment alors comprendre que la sphère hétéronome puisse s'effacer devant l'autonomie ? Il y a chez Gorz deux réponses. La

¹⁵ (15) Pierre Guillen, « [Le travail différencié](#) », annexe au rapport Minc, *La France de l'an 2000*, Ed. Odile Jacob, 1994.

¹⁶ Alain Minc, *L'après-crise est commencée*, Gallimard, 1982.

¹⁷ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995

¹⁸ André Gorz, *Adieux au prolétariat*, ouv. cité.

¹⁹ André Gorz, *Métamorphoses du travail*, ouv. cité.

première est insatisfaisante, puisqu'elle consiste à constater le recul du travail : « *L'économie n'a plus besoin - et aura de moins en moins besoin - du travail de tous et de toutes* ». Nous avons déjà montré ce qu'il y avait de court dans cette réponse : ce recul en volume n'implique en rien une perte de dominance du rapport social qui lui est associé et on peut reprendre *mutatis mutandis* les arguments que Zarifian adresse à Sue. La seconde réponse se trouve dans les transformations qui devraient, selon Gorz, aller de pair avec le recul du travail salarié. Ce mouvement devrait d'abord distendre les liens existant entre revenu et travail hétéronome, de telle sorte que la sphère hétéronome perdrait progressivement une de ses fonctions essentielles qui est de régler la répartition des revenus. La seconde transformation consisterait à placer le secteur hétéronome sous un régime de planification qui conduirait, pour reprendre l'expression de Gorz, à sa « *trivialisation* » : « *L'existence d'un secteur de production et de distribution centralement planifié, capable d'assurer à chacun et à tous tout le nécessaire et de définir la quantité de travail socialement nécessaire dû par chacun pour être à l'abri du besoin, fait de la sphère de la nécessité une sphère bien à part, clairement circonscrite, dans laquelle prévalent des conduites techniques trivialisées et hors de laquelle s'étend l'espace de l'autonomie complète* »²⁰.

Il faut donc une planification correctement calibrée. Elle ne doit pas empiéter sur la sphère de l'autonomie « *dans laquelle les individus s'associent selon leur bon plaisir pour créer le superflu* ». Mais en revanche, la planification centrale est nécessaire et ne doit pas donner « *aux détenteurs des moyens de production et de distribution le soin de produire et de distribuer selon leur intérêt* ». Sinon, souligne Gorz, « *la société demeure divisée en une classe entièrement dépendante et une classe à laquelle le contrôle des moyens de production et d'échange assure la domination sur l'ensemble de la société* ». Cette précision importante appelle à son tour de nouvelles interrogations quant au projet gorzien. La première porte sur la nature sociale de cette planification : si les détenteurs des moyens de production doivent perdre le contrôle sur les choix de production, mais si l'autogestion par les travailleurs des « *grands systèmes* » est impossible, qui est l'agent de cette planification ? Pour Gorz, cette fonction ne saurait être remplie ni par l'Etat, ni par les partis politiques. C'est, de manière très abstraite, « *le politique* » comme lieu intermédiaire entre l'Etat et la société civile, qui doit gérer les tensions inévitables entre « *exigences d'autonomie et contraintes objectives* ». Et Gorz de citer « *les associations, les églises, les universités, les clubs et les mouvements se donnant pour but non pas d'exercer sur la société le pouvoir d'Etat mais de soustraire celle-ci à la prise de celui-là afin d'élargir l'espace de l'autonomie et de l'autodétermination, qui est aussi celui des rapports éthiques* ».

La boucle est bouclée, et le scepticisme de Gorz débouche sur un idéalisme imprécis. Qui, dans ce tableau, va réellement retirer leur pouvoir aux détenteurs des moyens de production et l'exercer à leur place ? Qui va assumer les choix de gestion des « *grands systèmes* » qui contribuent de très large manière à dessiner les limites possibles de la sphère de l'autonomie ? Si celle-ci se réduit à la périphérie de ces « *grands systèmes* » la réalité du pouvoir et des choix politiques ne sortira pas du champ de l'hétéronome. Transports, logement, protection sociale, éducation, défense, droit du travail, etc. les choix fondamentaux qui portent sur tous ces domaines ne peuvent être éclatés en une myriade de micro-choix de proximité ou de voisinage, sous peine d'instituer une individualisation (forcément marchande) rejoignant curieusement les objectifs néolibéraux. Qu'on le veuille ou non, ces choix sont par nature socialisés et les processus décisionnels correspondants doivent passer par un moment de centralisation. On est même en droit de penser que c'est une bonne chose, et on ne peut s'en remettre à une impalpable dialectique Etat-société civile pour répondre à la question essentielle du mode de décision et de gestion. On retrouve donc à ce niveau fondamental de la politique, la critique majeure que l'on peut adresser à la vision dualiste de Gorz : renoncer à la maîtrise sociale de la sphère hétéronome, c'est accepter que sa logique domine les conditions d'existence de la sphère autonome. On ne peut élaborer un projet social cohérent

²⁰ André Gorz, *Adieux au prolétariat*, ouv. cité

sur la base de postulats aussi contradictoires : l'un consistant à souligner la nécessité d'une planification centrale, l'autre revenant à dire qu'une telle centralisation est impossible, voire pernicieuse.

Réduction du temps de travail et revenu

C'est pourquoi, dans la pratique, ce discours évolue dans le temps et conduit à des prises de position dont le lieu de cohérence s'est déplacé. André Gorz et Jacques Robin ont ainsi signé un texte commun qui ramasse toutes les ambiguïtés de cette idéologie du temps libre²¹ (21). Ce bref manifeste commence par la référence à une loi-cadre instituant une semaine de travail de 32 ou 33 heures. Les auteurs posent ensuite un principe très juste : « *La redistribution des richesses produites et le redistribution du travail sont indissociables* ». Mais ils s'empressent de citer des impératifs à respecter : « *ne pas majorer les coûts de revient des entreprises ; leur permettre de réduire leurs coûts salariaux par des investissements de productivité* ». Apparemment, l'idée de planification est bien loin : dans le secteur hétéronome, ce sont toujours les mêmes principes d'efficacité qui s'appliquent. Donc, le salaire « *peut diminuer avec la durée du travail* » et même il doit le faire sous peine de voir les coûts de revient des entreprises augmenter. Mais alors, c'est le revenu des travailleurs qui baisse ? En réalité, ce n'est pas le cas, disent Gorz et Robin qui reprennent à leur compte l'idée d'un « deuxième chèque », chère à Guy Aznar. Tout cela est un peu mystérieux : alors que la durée du travail est massivement réduite et que des emplois sont créés, rien ne change dans la répartition du revenu : ni les coûts de revient des entreprises, ni le revenu moyen des travailleurs, à la seule différence qu'ils reçoivent deux chèques au lieu d'un.

Refuser de poser la question du « financement » de la réduction du temps de travail, c'est se trouver démuné face à ce genre de potion magique. Car il y a un problème évident : qui paie le second chèque ? Réponse : « *il faudra recourir à la CSG sur tous les revenus - y compris financiers - et, surtout, un impôt fortement modulé sur la consommation* ». Dans la mesure où les revenus financiers sont mis à contribution et où l'on module le supplément de TVA, les salariés ne sont pas les seuls à payer. Mais ils paient quand même la plus grosse part de telle sorte que le deuxième chèque est pour l'essentiel un virement qu'ils se font à eux-mêmes et que la répartition des richesses n'est modifiée qu'à la marge. On pourrait montrer sur d'autres exemples que, de manière générale, les propositions visant à l'institution d'un revenu garanti renvoient toujours à ce problème de l'articulation de la sphère du travail salarié et de celle de l'activité.

Et cette articulation est réglée principalement par le mode de fonctionnement interne de la sphère hétéronome. C'est finalement dans la clause énoncée par Gorz et Robin, selon laquelle il ne faut pas « *majorer les coûts de revient des entreprises* » que réside le centre de gravité du débat sur la valeur travail, même si le lien n'est pas au départ évident. Une telle norme signifie en effet qu'on abandonne à la logique capitaliste marchande et à son mode de calcul économique le coeur de l'appareil productif, en expulsant aux marges les fameuses espaces d'autonomie.

Ce point, absolument décisif, est pourtant souvent abordé avec une insoutenable légèreté. Ainsi, Dominique Méda, dans un livre tout entier centré sur l'idée de la disparition de la valeur travail, expédie la question au détour d'une phrase. Dans le chapitre qu'elle consacre à la « critique de l'économie », elle expose ainsi sa position de principe : « *Ne poussons pas l'angélisme jusqu'à croire que l'on peut se passer d'être compétitif, de produire et de consommer. La survie d'un pays est à ce prix aujourd'hui et cela ne peut être contesté* »²². On admettra que, face à une telle « critique » le discours dominant n'est pas soumis à rude

²¹ André Gorz et Jacques Robin, « Pour l'emploi autrement », *Libération*, 24 février 1994.

²² Dominique Méda, [Le travail. Une valeur en voie de disparition](#), Aubier, 1995.

épreuve ! Même si sa thèse s'oppose assez largement à celle de Méda, ce rabattement sans imagination sur le dogme économique se retrouve également chez Castel, qui, à côté de passionnants développements, avance ce piètre aphorisme : « *une société ne peut pas plus ignorer le marché que la physique ne peut ignorer la loi de la gravitation* »²³. D'ailleurs, Méda et Castel se retrouvent au moins sur le rôle salvateur qu'ils confèrent à l'Etat. Un Etat idéal chez Méda, une sorte de néo-Providence chez Castel.

Marx, la liberté et la nécessité

En un passage discursif situé vers la fin du *Capital*, Marx introduit une distinction fameuse entre liberté et nécessité : « *La seule liberté possible est que l'homme social, les producteurs associés, règlent rationnellement leurs échanges avec la nature, qu'ils la contrôlent ensemble au lieu d'être dominés par sa puissance aveugle et qu'ils accomplissent ces échanges en dépensant le minimum de force et dans les conditions les plus dignes, les plus conformes à la nature humaine. Mais cette activité constituera toujours le royaume de la nécessité. C'est au delà que commence le développement des forces humaines en soi, le véritable royaume de la liberté qui ne peut s'épanouir qu'en se fondant, sur l'autre royaume, sur l'autre base, celle de la nécessité. La condition essentielle de cet épanouissement est la réduction de la journée de travail* »²⁴.

Gorz n'a pas tort de s'en prévaloir, mais cette référence ne nous semble légitime qu'à une condition, qui n'est quand même pas un détail : c'est que, si le royaume de la nécessité subsiste, il est débarrassé du mode de production capitaliste, et géré rationnellement par les producteurs associés. Du coup, cette dialectique entre liberté et nécessité n'est pas un pur dualisme : pour qu'advienne le royaume de la liberté et « *le développement des forces humaines comme fin en soi* » il faut que les principes de fonctionnement du travail nécessaire aient été bouleversés.

L'émancipation humaine ne peut donc rester à la porte des « grands systèmes ». On ne peut être libéré de l'asservissement du salariat seulement à mi-temps : être exploité, contraint à un travail aliéné, ne serait-ce que deux heures par jour, c'est être asservi le reste du temps. Bien sûr, on peut discuter de la possibilité même d'une telle libération, et tirer, comme le fait Gorz, une morale pessimiste de l'expérience des pays de l'Est : la libération dans le travail est impossible et ne peut que prendre la forme caricaturale d'une idéologie bureaucratique. C'est un débat légitime, et le pessimisme a bien des arguments.

Mais une chose est sûre, en revanche : le projet, réellement dualiste, d'abandonner à ses maîtres actuels la sphère du travail hétéronome, pour se libérer en dehors du travail, est le pire des mirages. Le temps libéré ne peut devenir un temps libre que si sa logique réussit à contaminer l'organisation du travail dans tous ses aspects. Les chômeurs, les précaires, les exclus ne sont évidemment pas plus libres parce qu'il sont moins longtemps salariés que les autres travailleurs. Seule une frange bohème, une sorte de lumpen-petite-bourgeoisie croit sublimer sa trajectoire sociale en avançant cette représentation sociale qui a quelque chose de véritablement choquant et certainement de très méprisant, sur le fond, pour les victimes du chômage capitaliste.

La réduction de la durée du travail ne peut acquérir un contenu émancipateur que si le temps de travail est lui-même libéré du joug capitaliste. Cela devrait être une évidence ! Il suffit en effet d'observer que les formes actuelles de réduction plus ou moins forcée du temps de travail s'accompagnent très naturellement d'un renforcement de la discipline qui vient peser sur le salariat, d'une dégradation des conditions de travail, en un mot d'une intensification

²³ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, ouv. cité.

²⁴ Karl Marx, *Le Capital*, Livre III, chap. 48, Editions sociales, 1960.

terrible de l'exploitation. Seule une logique comptable peut croire que cette tendance est sans effet sur le contenu social du temps « libéré ». La réduction du temps de travail, quand elle est dominée par la logique capitaliste, prend presque naturellement la forme de l'exclusion.

Faute d'établir cette ligne de partage, les débats sur la durée du travail apparaissent donc assez confus. Les critiques les plus pertinentes adressées au système économique côtoient souvent le plus grand flou, dès qu'il s'agit d'esquisser les transitions possibles vers des modèles séduisants mais assez flous, à partir de réalités immédiates assez sombres. L'ensemble de ce débat devrait pouvoir être réorganisé autour de cette notion de transition.

Tous salariés pour dépasser le salariat

« *Le droit au travail est au sens bourgeois un contresens, un désir vain, pitoyable, mais derrière le droit au travail, il y a le pouvoir sur le capital, derrière le pouvoir sur le capital, l'appropriation des moyens de production, leur subordination à la classe ouvrière associée, c'est-à-dire la suppression du salariat, du capital et de leurs rapports réciproques* »²⁵. Cette phrase de Marx, qui fait référence à l'insurrection de Juin 1848, esquisse une démarche transitoire autour de la réduction du temps de travail.

L'idée-clef en est la suivante. Le droit à l'emploi est fondamentalement contradictoire avec la logique capitaliste, parce qu'il revient sur le fond à exiger que la force de travail ne soit plus une marchandise. Certes, le plein emploi a pu être imposé dans le fonctionnement concret du capitalisme, mais durant une période historique bien délimitée et grâce à un rapport de forces global qui s'est depuis dégradé. Le discours actuel sur l'impossibilité du plein emploi est le discours du capital revendiquant le retour à un fonctionnement du marché du travail semblable à celui de n'importe quel autre marché. Aujourd'hui encore, le plein emploi, pour reprendre les termes de Marx, « *est au sens bourgeois un contresens, un désir vain, pitoyable* ». Et, dans la mesure où elles entendent faire l'économie d'une rupture avec la logique capitaliste, les idéologies de la fin du travail sont des discours d'accompagnement ou des variations autour de ce bon sens bourgeois. Elles consistent à abandonner à la logique capitaliste le noyau dur de la société, pour chercher à faire vivre des alternatives à ses marges. C'est dans cette conception que se trouve la véritable illusion, qui consiste à croire qu'on peut transformer le travail à partir de l'expulsion d'une partie de la société, et sous la pression du chômage.

Mais faut-il voir dans la lutte pour une réduction massive du temps de travail l'expression d'un « *désir vain et pitoyable* » ? Evidemment non, parce qu'un tel projet nous semble relever d'une logique typiquement transitoire : au départ, elle s'appuie sur des exigences élémentaires, d'ailleurs certifiées par le droit bourgeois (un emploi et des conditions d'existence décentes), mais elle s'oppose frontalement à un capitalisme contemporain qui fonctionne à l'exclusion. Un mouvement social de lutte contre le chômage par réduction de la durée du travail est donc porteur d'une dialectique qui peut en un sens apparaître comme paradoxale. Il s'agit en effet de généraliser le droit à l'accès au salariat, mais les modalités mêmes de cette généralisation, les méthodes pour parvenir à cet objectif contiennent un déplacement du problème, portent en creux le dépassement du rapport salarial.

En d'autres termes, si l'on réussit à avancer vers le plein emploi, en imposant aux patrons une norme de réduction du temps de travail, avec contrôle sur les embauches, les cadences et les horaires, on enclenche dans le même temps un processus de dépérissement du marché du travail et de socialisation de l'emploi. La lutte pour l'abolition du chômage tend alors à se transformer en un mouvement d'abolition pratique du salariat.

²⁵ Karl Marx, *Les luttes de classes en France (1848-1850)*, Oeuvres choisies, tome 1, Editions du progrès, 1955.